

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 513

Occupation du domaine public,
Interdiction de stationnement,

Le jeudi 04 Décembre 2025,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de
réparation de branchement électrique, par
l'entreprise ENEDIS, il est nécessaire d'occuper les
emprises et d'interdire le stationnement, au droit
du 10-12 Place Saint-Martin.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise ENEDIS est autorisée à occuper le domaine public, au droit du 10-12 Place Saint-Martin, le jeudi 04 Décembre 2025.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte, au droit du 10-12 Place Saint-Martin, le jeudi 04 Décembre 2025.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Toute la sécurité sera mise en place par l'entreprise ENEDIS, pour la protection des passants et des usagers de la route.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 18 NOV. 2025

Le Maire,

Pour le Maire,
Et par Délégation,

Daniel GUÉDRAS
4 ème Adjoint au Maire



18 NOV. 2025

Publié sur le site de la Collectivité le :
Et notifié à l'intéressé le :

18 NOV. 2025